

Le Conseil d'Etat nomme Dick Marty en qualité de président du Conseil de l'Université

Le Conseil d'Etat a nommé le conseiller aux Etats tessinois M. Dick Marty, 65 ans, en qualité de président du Conseil de l'Université de Neuchâtel pour la présente législature. M. Dick Marty remplacera dès le 1^{er} juillet 2010 Mme Michèle Berger-Wildhaber, qui aura occupé cette fonction depuis 1997.

Sous la présidence de M. Dick Marty, qui vient d'être nommé par le Conseil d'Etat, le Conseil de l'Université réunit dix-neuf personnes dont neuf membres externes à l'Université, représentant le monde culturel, économique et politique, déjà nommés par le Conseil d'Etat pour la législature 2010-2013, soit :

- Didier Berberat, conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds
- Daniel Perdrizat, conseiller communal, Neuchâtel
- André Haemmerli, directeur général de Johnson&Johnson, Le Locle
- Manuela Surdez, directrice de Goldec SA, La Chaux-de-Fonds
- Pierre-Alain Cattin, directeur du Lycée cantonal de Porrentruy, Porrentruy
- Martine Walzer Palomo, directrice adjointe au Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds
- Denis Monard, président de l'Académie suisse des sciences naturelles, Füllinsdorf (BL)
- René Favier, historien à l'Université de Grenoble, Grenoble

Le Conseil de l'Université compte également les doyens de faculté, un représentant du corps professoral, un représentant des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et deux représentants des étudiants, doctorants, auditeurs, tous désignés par leurs pairs. Font en outre partie du Conseil avec voix consultative la rectrice, les vice-rectrices et le vice-recteur et un représentant du Département de l'éducation, de la culture et des sports.

Brève notice biographique

Né le 7 janvier 1945, marié et père de trois filles, docteur en droit, consultant juridique et économique, M. Dick Marty a étudié le droit de 1965 à 1969 à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, où il a obtenu sa licence en droit avec la mention « très bien ». Il fut d'abord procureur général du Tessin, avant de se lancer dans la politique en 1989.

Membre du Parti radical-démocratique, il siège au Conseil d'Etat tessinois de 1989 à 1995, avant d'être élu cette même année au Conseil des Etats. A ce titre, M. Dick Marty est président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, de la Commission de questions politiques ; il est en outre membre de la sous-commission des droits de l'homme, de la sous-commission sur les problèmes

criminels et la lutte contre le terrorisme et de la sous-commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Dick Marty est également membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En 2005, il fut chargé par le Conseil de l'Europe d'enquêter sur l'affaire des prisons secrètes de la CIA. En juin 2006, il publie un autre rapport accablant envers 14 pays européens. En 2007, il reçoit le Prix Europe 2007 du Nouveau mouvement européen suisse pour son rôle dans la dénonciation des prisons secrètes de la CIA et la « défense des valeurs européennes ».

Egalement conseiller juridique et économique, M. Dick Marty est membre de plusieurs Conseils d'administration, dont la Banque Migros et Facchinetti SA à Neuchâtel.

Un engagement de plusieurs années

Durant ces treize années passées à la tête du Conseil de l'Université, durant lesquelles elle a collaboré avec pas moins de six recteurs et une rectrice, Mme Michèle Berger-Wildhaber aura sans aucun doute contribué à écrire l'un des chapitres les plus intenses de l'alma mater neuchâteloise. C'est en effet au cours de cette période que les bases légales ont changé, renforçant ainsi l'autonomie de l'institution en introduisant un pilotage par mandat d'objectifs, et que le système de Bologne a été mis en œuvre. Par ailleurs, l'UniNE a dû s'adapter à la volonté politique fédérale, mettant en place le paysage des hautes écoles basé à la fois sur la collaboration et la concurrence.

Pour rappel, 2003 a été l'année de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'Université qui a mis en place une entité réunissant l'ancien Conseil rectoral et le Conseil de l'Université. Le bureau du Conseil de l'Université a été constitué pour débattre des questions urgentes et préparer les séances plénières. Le Conseil de l'Université nouvelle formule a été consulté notamment sur les plans d'intentions 2005-2008 et 2009-2012 de l'UniNE, sur la mise en place de pôles de recherche nationaux (NCCR), ainsi que sur les projets fédéraux de coopération et d'innovation (PCI).

Le Conseil d'Etat tient à remercier vivement Mme Michèle Berger-Wildhaber, qui s'est toujours employée à servir loyalement et fidèlement l'Université de Neuchâtel durant toutes ces années. Le gouvernement lui adresse ses plus vifs remerciements pour son engagement et l'assure de sa plus profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies.

Pour de plus amples renseignements :
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 30 mars 2010